



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
Service Eau**

**Autorisation environnementale  
concernant la poursuite de l'exploitation d'un bassin d'infiltration d'eaux pluviales et  
d'eaux salées provenant du centre de thalassothérapie Atlanthal à Anglet**

**Participation du public par voie électronique (PPVE)**

**Synthèse des observations du public**

**Date et lieu de la consultation**

Conformément aux articles L. 181-10 et L. 123-19 du code de l'environnement, la demande d'autorisation environnementale de la société Atlanthal au titre des articles L. 181-1 et suivants du code de l'Environnement a été mis en consultation du public par voie électronique sur le site Internet des services de l'État dans les Pyrénées-Atlantiques. Aucune demande de consultation du dossier dans sa version papier n'a été formulée.

La consultation du public a eu lieu du 15 février 2023 au 17 mars 2023 inclus.

Le public était invité à formuler ses observations :

- par courrier électronique à l'adresse suivante : [ddtm-ppve-atlanthal@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:ddtm-ppve-atlanthal@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)
- par voie postale à l'adresse suivante : Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques - Service eau - Cité Administrative - Bvd Tourasse - CS 57 577 - 64 032 Pau cedex

**Synthèse des observations et propositions reçues**

Aucune observation n'a été formulée par le public.

Fait à Pau, le 21 novembre 2023

Pour le Préfet et par subdélégation,  
La cheffe du service eau



Juliette Friedling